

De la banalisation de la *violence verbale* au discours de haine. Décrypter, mieux agir pour restaurer le lien social

MARIE-CLAUDE PICARDAT ET SOUÂD BELHADDAD

Si la violence verbale a toujours existé, sa banalisation dans l'espace et les débats publics est inédite : insultes, dénigrements, menaces, mépris... se propagent dans les transports en commun, les établissements scolaires, le monde du travail, les services publics, les réseaux sociaux, les médias et même dans la classe politique. Elle nous concerne toutes et tous – de l'enfant à l'adulte, du professionnel à l'élu... – et engendre une dégradation du respect de l'égalité de dignité de chaque personne.

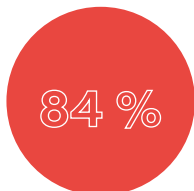
Axée généralement autour des questions de racismes, antisémitisme, sexisme, homophobie..., cette violence verbale peut-être cataloguée relevant du discours de haine selon le Conseil de l'Europe. Récemment sont également apparues de nouvelles figures victimes de ces discours de haine : militantes et militants écologistes, personnes en situation de pauvreté, représentantes ou représentants associatifs de défense des droits humains...

Cette violence verbale et ces discours de haine ont des effets concrets sur les individus et sur l'unité de notre pays :



ferme ses comptes sur les réseaux sociaux à la suite d'un cyberharcèlement, et se prive ainsi d'une expression démocratique

Source : Féministes contre le cyberharcèlement



des aides-soignants disent subir régulièrement des agressions physiques et verbales

Source : MNH – Odoxa 2022

- **Sur la santé** : symptômes physiques (douleurs, troubles du sommeil, de l'appétit ou de la digestion), émotionnels (angoisse, tristesse...), et intellectuels (perturbation de la concentration...) chez les victimes, pouvant aller jusqu'à la dépression et même au suicide, comme des cas de harcèlement scolaire ou de cyberharcèlement.
- **Sur la cohésion sociale** : délitement et destruction des liens sociaux entre les individus, affaiblissant l'unité de la société et sa capacité à relever collectivement les défis sociaux, économiques et environnementaux
- **Sur la démocratie** : débat public dont la qualité se dégrade, stigmatisant des catégories de population, clivant plutôt qu'unissant, et ayant des effets néfastes sur la volonté des citoyennes et citoyens victimes à participer à la vie publique
- **Sur l'économie et le champ du travail** : violences verbales qui touchent le secteur privé et public, entraînant des impacts sur le développement économique, et une augmentation de l'absentéisme, du turnover, des accidents de travail...

Ces violences verbales et ces discours de haine nous impactent donc toutes et tous, dans nos vies personnelles comme professionnelles, dans nos esprits comme dans nos corps. Pour toutes ces raisons, c'est un sujet absolument majeur pour la société qui doit faire l'objet de politiques publiques ambitieuses.

Comment restaurer le lien social ?

AVIS

1 COMPRENDRE,
DÉCRYPTER ET PRÉVENIR

→ **A. En confiant au Service statistique public (SSP) la production de données sur les violences verbales et les discours de haine et en impulsant un programme de recherche les évaluant sur l'ensemble des territoires, y compris ultramarins**

→ *Pourquoi ?* Il n'existe pas de statistiques globales sur ce phénomène. Pour le comprendre et le prévenir, il est nécessaire de pouvoir le mesurer et l'évaluer.

→ **B. En sensibilisant chacun et chacune sur les violences verbales, sur les discours de haine et leurs effets, à travers des campagnes de communication**

→ *Pourquoi ?* Le phénomène est subi et parfois propagé par chacune et chacun d'entre nous. Nous en ignorons souvent les effets concrets. Restaurer le lien social se fera grâce à un collectif conscient et convaincu de la nécessité d'agir.

→ **C. En accompagnant les parents dans leurs fonctions éducatives à travers une politique publique de soutien à la parentalité**

→ *Pourquoi ?* La famille est le premier lieu de socialisation des enfants : en formant et soutenant les parents à la prévention et la lutte contre les violences verbales, ils prépareront encore plus efficacement leurs enfants à devenir des citoyennes et des citoyens respectueux des autres.

2 RÉPONDRE
ET RÉPARER

→ **A. En préconisant aux magistrats, sous l'instruction générale du Garde des Sceaux, de requérir une peine d'inéligibilité à l'encontre de toute personnalité publique ou politique qui se rendrait coupable de faits relatifs à la haine et à la violence**

→ *Pourquoi ?* Le CESE considère que les responsables politiques et publics souhaitant accéder à des fonctions électives doivent être exemplaires et ne peuvent s'affranchir des valeurs républicaines.

→ **B. En créant un organisme indépendant placé sous l'égide de l'Arcom et dédié à la lutte contre la haine en ligne**

→ *Pourquoi ?* Des dizaines de milliers de contenus violents sont signalés chaque jour sur les réseaux sociaux. Un organisme indépendant permettrait de veiller au respect des obligations des plateformes numériques et de prononcer des sanctions financières en cas de fautes.

→ **C. En préconisant aux fédérations sportives et ligues professionnelles, notamment de football, de prononcer systématiquement une interruption immédiate de la compétition pour une durée de 15 minutes et un arrêt total en cas de récidive, en cas d'insulte raciste proférée par un sportif, un arbitre, une spectatrice ou un spectateur**

→ *Pourquoi ?* Le sport est un facteur de cohésion important en France. Préserver les compétitions des violences verbales et des discours de haine permettrait de préserver le lien social, et d'inciter les supporters et les clubs d'agir contre ces comportements.

LES RAPPORTEURES

Souâd Belhaddad

01 44 43 64 04 • souad.belhaddad@lecese.fr

Conseillère du CESE membre du groupe des Associations, elle est fondatrice représentante de Citoyenneté Possible, journaliste et consultante en intelligence collective.

Marie-Claude Picardat

01 44 43 64 33 • marie-claude.picardat@lecese.fr

Conseillère du CESE membre du groupe Familles, elle représente l'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens (APGL) et exerce en tant que psychiatre et psychanalyste.